

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 juin 2014

Membres en exercice :

34

Présents : 27

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 26/05/2014

L'an deux mille quatorze et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE

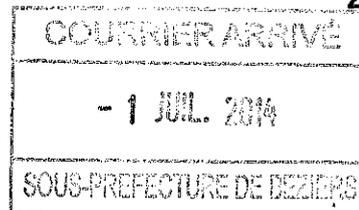
Représentés: Antoine MARTINEZ par Marie-Aline EDO, Yves ROBIN par Roland BASCOUL, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Excusés: Lionel GAYSSOT, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Robert TROPEANO

Absents:

2014_06_16_01

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 7 Mars 2014



Francis Boutes accueille les participants et déclare la séance ouverte à 10 heures 30, le quorum étant atteint.

Examen des rapports présentés en Comité Syndical

2014-07-03-01 Adoption du PV de la précédente séance. Le PV de la séance du 7 Janvier n'appelant pas de commentaire, est adopté.

2014-07-03-02 Compte rendu des décisions du Président. Le Comité syndical prend acte des décisions du Président, portant sur la prestation du Centre Hospitalier de Béziers pour le développement de la télémédecine (56500 € TTC) et une mission d'appui et de conseil pour la mise en œuvre de la charte de balisage de la FFRP sur les sentiers d'intérêt patrimonial du Pays (4000 €TTC).

2014-07-03-03 Contrat d'assurance des risques statutaires. Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles charge le CDG34 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances des risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

2014-07-03-04 Modification du tableau des effectifs. Suppression de 3 postes vacants, modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'attaché territorial pour la gestion du pôle développement économique. Le tableau présente 30 emplois ouverts, dont 27 pourvus.

2014-07-03-05 Adoption du compte administratif 2013. Le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes. Le résultat cumulé est de 2 008 664.16 € en dépenses et de 2 048 256.19 € en recettes, soit un résultat net positif de 39 592.03 €.

2014-07-03-06 Adoption du compte de gestion 2013. Le Comité syndical adopte le compte de gestion 2013 dressé par Madame le Trésorier du Syndicat après avoir examiné et constaté la parfaite régularité des comptes.

2014-07-03-07 Affectation du résultat 2013 Après avoir examiné le compte administratif, le Comité syndical approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2013 pour un montant de + 28 213.79 €.

2014-07-03-08 Cadre stratégique 2014-2020. Le comité syndical se prononce favorablement sur les orientations et le contenu du cadre stratégique étant précisé que ce contenu fera l'objet, jusqu'à fin novembre 2014, des propositions d'opérations par les communautés adhérentes au Pays et le Syndicat Mixte et autorise le Président à déposer les dossiers de demande auprès des autorités cofinçant les programmes concernés et à signer les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Trois points ont appelé des commentaires au sujet de la stratégie 2014-2020.

1/ La loi sur les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

L'assemblée nationale et le Sénat ont adopté le 19 Décembre 2013, le projet de **Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles**. Le texte final insère un Titre IV et un article L.5741-1 au Code général des Collectivités territoriales, intitulé « **Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux** » : « le pôle d'équilibre territorial et rural est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. »

Une réflexion doit être menée afin d'étudier l'opportunité ou non de faire évoluer le Pays Haut Languedoc et Vignobles vers un Pôle d'Equilibre territorial et rural dès que la loi sera promulguée. Cette modification impliquerait le passage en syndicat mixte fermé, excluant donc le Conseil général de l'Hérault en tant que membre statutaire, ce qui amènerait l'établissement à négocier tous les trois ans une enveloppe pour le fonctionnement. Le risque est à mesurer.

2/ La loi Urbanisme et Logement

La loi a été votée au Parlement. Elle permet aux communes de moins de 10000 habitants (hors RNU) membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants de transférer l'instruction des permis de construire aux communautés de communes à compter du 1^{er} juillet 2015. Trois communautés sont concernées sur le territoire. Le Pays pourrait assumer cette mission à la carte en prenant la compétence et en facturant au dossier. La première étape est un recensement visant à évaluer la masse de dossiers à instruire, induisant les moyens à mobiliser et le coût représentant. Les membres du comité syndical se prononcent favorablement sur ce principe à mettre en réflexion après les élections.

3/ La stratégie culturelle a amené une réflexion du Vice-président en charge de cette mission.

Le contenu est validé par la commission culture et correspond totalement aux objectifs à l'horizon 2020. Mais la question est de savoir avec quels moyens cette stratégie pourra être menée. Si l'Orchestre du Pays était unanimement reconnu pour ce qu'il a apporté au territoire en terme de lisibilité, de réseau de spectateurs auprès des programmations professionnelles mais aussi en tant que véritable aventure humaine, sociale et culturelle intéressante, cette politique connaît ses derniers jours d'existence du fait de la diminution plus que sensible de l'aide départementale.

2014-07-03-09 Habitat : Programme d'intérêt Général. Le comité syndical se prononce en faveur du plan de financement du suivi-animation du P.I.G. et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tout document correspondant.

2014-07-03-10 Habitat : Etude complémentaire sur l'état du bâti du centre ancien. A la suite de l'extension du périmètre du Pays, il convient de mener une étude pour un montant de 14 400 € TTC afin d'avoir une vision globale et un recueil de données homogènes sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'évolution des centres anciens en termes de rénovation de l'habitat. Le comité syndical se prononce favorablement à l'unanimité.

2014-07-03-11 Services à la population : Relais de services publics. Les membres du syndicat délibèrent sur la poursuite de la maîtrise d'ouvrage du relais de services publics à Saint Chinian dont la mission est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Le coût de cette animation s'élève à 29 000 € et le financement s'élève à 14 000 €.

2014-07-03-12 Convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le comité syndical délibère sur la convention citée en objet établie pour un an en vue d'une mutualisation de compétences et une répartition des tâches dans l'organisation des nuits de la thermographie sur les périmètres communs. Ces animations pédagogiques mobilisent les habitants et son complémentaires à la politique de l'habitat.

2014-07-03-13 Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » : Animation année 3. Le comité syndical délibère à 19 voix pour et une abstention sur la troisième année d'animation de l'opération ci-dessus mentionnée dont le coût total s'élève à 51 000 € TTC.

2014-07-03-14 Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » : Engagement officiel. Le comité syndical délibère à 19 voix pour et une abstention sur l'engagement officiel de l'opération ci-dessus mentionnée. Il est à noter que le site a été reconnu à la Commission Nationale des Grands Sites à l'unanimité.

2014-07-03-15 Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » : Convention de partenariat avec les deux communautés de communes Le minervoises et Pays Saint Ponsais. Le comité syndical délibère à 19 voix pour et une abstention sur la convention de partenariat ci-dessus mentionnée dont le coût total de l'annexe financière s'élève à 29 550 €.

2014-07-03-16 Economie : Filière plantes à parfum aromatiques et médicinales. Le comité syndical se prononce à l'unanimité sur la poursuite de l'achat de plants assurant la diversification agricole (iris, grenadiers, artichauts et hémérocailles) et la lutte contre les friches pour un montant de 50 000 € et autorise le Président à solliciter 80 % de financements auprès des partenaires (Etat 42% et Département 38%)

2014-07-03-17 Leader 2014. Les membres de l'assemblée délibèrent favorablement sur le programme annuel comprenant les rendez-vous du Pays (27 467.34 €HT, les temps du patrimoine (33 152.56 € HT), le plan signalétique (13557.82 € HT), l'itinérance au Pays (57944.45 € HT), la sensibilisation au patrimoine : mise en réseau des acteurs (29 851.87 € HT) et les assises touristiques du Pays (27 094.04 € HT) et autorisent le Président à signer les conventions financières correspondantes.

2014-07-03-18 Modification des statuts. Les statuts sont modifiés à l'unanimité afin de mettre en conformité le contenu du document par rapport à la récente recomposition du territoire, faisant apparaître 7 communautés de communes et aucune commune hors intercommunalité.

Le Président propose d'examiner plusieurs rapports sur table. Cette proposition est accordée par l'assemblée.

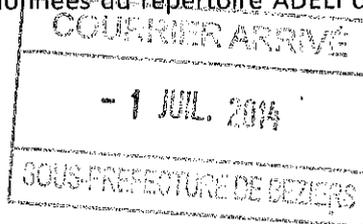
2014-07-03-19 Schéma Local d'Organisation et de développement touristique 2. Les membres de l'assemblée valident le programme d'actions du SLODT 2. Le Président souligne l'enjeu de ce schéma, et remercie le Vice-Président pour la conduite de la démarche participative, le suivi important de ce dossier et la bonne fréquentation aux réunions.

2014-07-03-20 Adhésion de la communauté de communes. Le comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité pour l'adhésion de la Communauté de communes d'Avène, Orb et Gravezon / des Monts d'orb / Pays de Lamalou-les-Bains / Combes et Taussac avec l'extension des communes isolées de Bédarieux, Carlencas-et-Levas, Pézènes-les-Mines, Le Pujol-sur-Orb dans son entièreté, c'est-à-dire avec les 24 communes, y compris celles de la Communauté du Pays des Sources et pour la modification de fait du périmètre du syndicat mixte, portant alors le nombre de communes adhérentes à 100 au lieu de 95. Cette adhésion entraîne de fait l'implication et le bénéfice de l'EPCI concerné à tous les programmes de développement en cours portés par le syndicat mixte.

2014-07-03-21 Adhésion à l'Association S.I.G. LR. Le comité syndical valide l'adhésion à cette association permettant ainsi au Pays d'accéder aux données techniques et cartographiques pour un montant de 500€ à l'année.

2014-07-03-22 Modification du plan de financement de l'Orchestre du Pays. A l'issue des réunions de travail avec le service culture départemental, il convient de modifier le plan de financement de l'opération ci-dessus mentionnée pour la diffusion de 2 représentations en 2014 et un montant de 19 950 € TTC. Ainsi fait et délibéré.

2014-07-03-23 Convention de droit d'usage de données (répertoire ADELI). Le comité syndical autorise le Président à conventionner avec l'ARS afin d'avoir accès aux données du répertoire ADELI concernant la liste des professionnels de santé dans le cadre du CLS.



Questions diverses : NEANT

La séance est levée à 11h45.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___